

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenue par visioconférence le 27 avril 2021 à 10 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur; ledit conseil étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, Mme Myriam Gagné, directrice générale adjointe, Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités administratives et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 08. La directrice générale vérifie les présences.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14060-04-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14061-04-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2021**

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 23 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14062-04-21

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 MARS 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 11 mars 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14063-04-21

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu de la table technique incendie de la MRCAL | 7 octobre 2020
- Procès-verbal du conseil d'administration du CLDAL | 10 février 2021
- Comptes-rendus du comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 18 février et 17 mars 2021.

ADOPTÉE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 8 AVRIL 2021**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 8 avril 2021, à savoir :

- Demande d'appui de la MRC de Maria-Chapdelaine quant à une demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale
- Demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-le-Gatineau quant

à une demande au conseil d'administration de la SOPFEU ainsi qu'au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sans modification de ses effectifs

- Demande d'appui de la MRC de Papineau quant à des modifications demandées concernant certaines obligations en lien avec des travaux sur des routes - Nouvelle loi sur les ingénieurs
- Demande d'appui de la MRC de Beauharnois-Salaberry - Formation d'opérateur d'autopompe.

ÉTAT DES BRANCHEMENTS ET DES TRAVAUX BRANCHER ANTOINE-LABELLE

M. Kaven Davignon, directeur de la Coopérative de télécommunication Antoine-Labelle (CTAL) est présent. Il informe les maires et mairesses de l'état des branchements réalisés dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle.

IHV | PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PROPOSÉE QUANT AUX NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS

M. Kaven Davignon, directeur de la Coopérative de télécommunication Antoine-Labelle (CTAL) et M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation sont présents. Ils informent les maires et mairesses de la procédure établie pour procéder au branchement des nouveaux développements immobiliers au réseau de fibres optiques de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14064-04-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 504 REPORTANT LA DATE DE TENUE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021

ATTENDU que le Conseil de la MRC a adopté le *Règlement numéro 4 relatif à la date de la vente annuelle pour taxes*, lequel fixe la date annuelle de la tenue de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier au deuxième jeudi du mois de mai de chaque année;

ATTENDU que pour l'année 2020, la date de la tenue de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier était fixée au 14 mai 2020 en vertu du règlement précité;

ATTENDU que la tenue de la vente pour l'année 2020 a été reportée au 15 octobre 2020 en vertu des arrêtés ministériels numéro 2020-014 et 2020-058 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU qu'en raison des développements de la situation de pandémie de la COVID-19 dans les semaines précédant la tenue de la vente celle-ci a été reportée de nouveau à une date indéterminée,

ATTENDU que pour l'année 2021, la date de la tenue de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier est fixée au 13 mai 2021 en vertu du règlement précité;

ATTENDU que par l'effet du décret 433-2021 du 24 mars 2021, les ventes pour défaut de paiement de l'impôt foncier ne peuvent se tenir en présence du public en zone rouge et en zone orange;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est actuellement située en zone rouge;

ATTENDU que le Conseil de la MRC peut adopter par règlement la date de la tenue de la vente pour défaut de paiement des impôts fonciers, en vertu de l'article 1026 alinéa 5 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chap. C-27.1);

ATTENDU que le présent règlement a été précédé par un avis donné par la secrétaire-trésorière à chacun des membres du Conseil, transmis par poste recommandée au moins 10 jours avant la date de la présente séance, à l'effet que l'adoption du présent règlement y serait prise en considération, et ce, conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ARTICLE 1

Nonobstant l'article 2 du Règlement numéro 4, les dates de tenue de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier pour l'année 2020, initialement prévue le jeudi 14 mai 2020 à 10 heures et de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier pour l'année 2021, initialement prévue le jeudi 13 mai 2021 à 10 heures sont reportées au mardi 7 décembre 2021 à 10 heures.

ARTICLE 2

Le présent règlement s'applique uniquement pour les ventes pour défaut de paiement de l'impôt foncier des années 2020 et 2021. Le règlement numéro 4 continuera de s'appliquer pour les années subséquentes.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Sur une proposition de Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé de M. Normand St-Amour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION MRC-
CC 14065-04-21

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX

ATTENDU les avantages et les demandes visant à uniformiser les règlements municipaux;

ATTENDU qu'un projet de règlement relatif aux animaux a été accepté pour dépôt et pour transmission aux municipalités aux fins de commentaires (résolution MRC-CC-13768-06-20);

ATTENDU que le projet de règlement a été modifié suite aux commentaires émis;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet modifié de règlement uniformisé relatif aux animaux domestiques et que ce projet soit transmis aux municipalités pour commentaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14066-04-21

RETOUR SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE VITALISATION - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4

ATTENDU l'entente signée par la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 21 janvier 2021, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU la résolution MRC-CC-13917-11-20 quant à la composition du comité de vitalisation suivant les échanges tenus lors du lac-à-l'épaule du conseil de la MRC des 16 et 17 novembre 2021;

ATTENDU la demande du MAMH afin d'inclure un mécanisme de consultation dans sa correspondance du 22 janvier 2021;

ATTENDU qu'à la satisfaction du MAMH présent à la rencontre du comité de vitalisation du 14 avril 2021, la MRC a proposé une procédure de consultation de différents secteurs afin de prendre en compte les commentaires et recommandations de ces secteurs d'activités de la MRC;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité que la MRC maintienne la composition du comité prévu dans la résolution MRC-CC-13917-11-20.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-14006-02-21 mandatant la direction générale à revoir la composition du comité compte tenu de la correspondance du MAMH datée du 22 janvier 2021 et du processus de consultation proposé

ADOPTÉE

ADOPTION DES SECTEURS CONSULTÉS ET DES GRANDES LIGNES DE FONCTIONNEMENT QUANT AU PROCESSUS DE CONSULTATION DE L'ENTENTE DE VITALISATION

ATTENDU l'entente signée par la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 21 janvier 2021, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU la résolution MRC-CC-13917-11-20 quant à la composition du comité de vitalisation suivant les échanges tenus lors du lac-à-l'épaule du conseil de la MRC des 16 et 17 novembre 2021;

ATTENDU la demande du MAMH afin d'inclure un mécanisme de consultation dans sa correspondance du 22 janvier 2021;

ATTENDU les échanges du comité de vitalisation lors de sa rencontre du 14 avril 2021 et sa recommandation;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que la MRC organise préalablement à la rencontre d'analyse avec le comité de vitalisation, une rencontre préparatoire avec des participants ciblés (experts ou professionnels) afin de recueillir leurs commentaires et recommandations sur les projets admissibles et ce, afin de présenter les enjeux, priorités et réflexions des différents milieux et d'avoir une plus grande représentativité sur la sélection des projets.

Il est de plus résolu que les personnes-ressources ou secteurs suivants soient approchés par la MRC afin de participer à cet exercice de consultation :

- Scolaire | Deux personnes-ressources d'établissements scolaires du territoire à la vie étudiante ou autre au choix de ces établissements soit, une personne choisie par le Centre de service scolaire des Hautes-Laurentides et une personne choisie par le milieu collégial ou universitaire au choix de ces derniers. (2)
- Attractivité | Deux représentants du comité jeunesse de la MRC soient, un représentant pour le secteur de la Lièvre et un représentant pour le secteur de la Rouge ainsi qu'une personne-ressource de Zone Emploi travaillant en attractivité. (3)
- Culturel | L'agente de développement culturel de la MRC. (1)
- Touristique | Une personne-ressource travaillant en développement touristique au CLD. (1)
- Employabilité | Un agent de Service Québec actif sur le territoire de la MRC et une personne-ressource de Zone Emploi travaillant en employabilité ou immigration. (2)
- Santé et bien-être | Les deux organisatrices communautaires du CISSL pour les 2 secteurs soient, de la Lièvre et du Sud (2)
- Développement du territoire et environnement | Le directeur

ou directeur adjoint du service de l'aménagement du territoire de la MRC. (1)

- Foresterie et activités du territoire public | Le directeur du service de gestion intégré de la MRC. (1)
- Agriculture | L'agent de développement du plan de développement de la zone agricole de la MRC. (1)
- Économique et entrepreneuriat | La direction générale du CLD. (1)

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à transmettre en temps et lieu, les communications nécessaires à l'implication de ces organismes ou personnes-ressources.

ADOPTÉE

AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

La directrice générale informe les maires et mairesses que la MRC recevra une aide financière de 852 305\$ dans le cadre de l'aide financière versée aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Une planification quant à l'emploi de ces sommes sera déposée lors d'une prochaine séance du comité administratif et du Conseil de la MRC.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14068-04-21

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) | AUTORISATION POUR ACCÈS AUX DONNÉES EN SÉCURITÉ INCENDIE (DSI) DES MUNICIPALITÉS ET VILLES

ATTENDU la rédaction prochaine d'un programme régional d'analyse des incidents par la MRC;

ATTENDU que ce programme requiert des statistiques précises en ce qui concerne les interventions incendies et les résultats des recherches de causes et de circonstances des incendies sur le territoire de la MRC afin de cibler adéquatement les activités de prévention;

ATTENDU que les statistiques d'incendie, de temps de mobilisation et de disponibilité des pompiers sont des enjeux majeurs quant à la réécriture des futurs schémas de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU que les rapports incendie DSI-2003 transmis au Ministère, de la Sécurité publique (MSP) intègrent les notions de recherche de causes et de circonstances des incendies;

ATTENDU que les cartes d'appel produites par la centrale CAUCA fournissent des données importantes à propos des interventions incendie;

ATTENDU que l'accès à ces données peut permettre de bien orienter les campagnes de sensibilisation;

ATTENDU qu'à la demande des municipalités et villes une entente

de confidentialité pourra être signée entre la municipalité et le coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle transmette aux municipalités et villes, un projet de résolution autorisant le coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC à avoir accès aux rapports DSI-2003 ainsi qu'à toutes les cartes d'appel CAUCA pour les interventions ayant eu lieu, ou devant avoir lieu, sur le territoire de la municipalité ou ville concernée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14069-04-21

**INTÉRÊT POUR UN PROJET D'ACQUISITION APPAREIL
D'ÉTANCHÉITÉ | INCENDIE**

ATTENDU que la norme CSA-Z94 4-93 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) oblige tous les services de sécurité incendie de procéder à la réalisation de tests d'étanchéité des parties faciales des pompiers;

ATTENDU que tous les services de sécurité incendie de la MRC vivent une problématique de disponibilité de l'appareil servant à la réalisation de ces tests d'étanchéité;

ATTENDU que cette problématique a été discutée lors de la table technique en incendie du 15 avril 2021 et que la solution retenue par les directeurs incendie est que la MRC fasse l'acquisition d'un appareil permettant d'effectuer les tests d'étanchéité, lequel serait mis à la disposition des services incendie du territoire;

ATTENDU que tous les directeurs présents à cette table technique ont donné une recommandation favorable à ce projet;

ATTENDU que ce scénario prévoit des coûts d'acquisition estimés à 15 000 \$;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à demander aux municipalités de manifester par résolution leur intérêt à ce que la MRC acquière un appareil servant à la réalisation de tests d'étanchéité faciale et répartisse les coûts d'acquisition en parts égales entre les municipalités participantes possédant un service de sécurité incendie et que ces municipalités assument autant de parts que le nombre de municipalités desservies par leur service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14070-04-21

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION DE
LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES
CULTURELS**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté sa *Politique de soutien aux organismes culturels* le 29 août 2017, laquelle vise le

soutien aux activités courantes des organismes culturels de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a réservé en 2021, un fonds culturel de 20 000 \$;

ATTENDU l'appel de dossiers lancé par la MRC d'Antoine-Labelle le 2 février 2021 et se terminant le 2 avril 2021;

ATTENDU l'évaluation des dossiers par le comité d'évaluation du comité culturel de la MRC d'Antoine-Labelle lors de sa rencontre du 13 avril 2021 et sa recommandation ;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'octroyer les montants suivants:

- 1 550 \$ à la Ligue d'improvisation de Mont-Laurier pour la tenue de spectacles d'improvisation théâtrale grand public;
- 9 000 \$ à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides pour le Balado-découverte « Marchons notre histoire »
- 4 450 \$ à la Troupe Montserrat pour l'activité « Fêtons les 50 ans de la troupe Montserrat ! »
- 5 000 \$ au Centre d'exposition Mont-Laurier pour des capsules vidéo de vulgarisation et de mise en valeur des œuvres d'art publiques réalisées sous la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement es bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, les conventions d'aide financière et d'autoriser les services financiers à procéder aux versements correspondants.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14071-04-21

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023 | PROJETS DE L'AN 1

ATTENDU la résolution MRC-CC-13801-07-20 quant au renouvellement de l'Entente de développement culturel (EDC);

ATTENDU la transmission pour validation du plan d'action préliminaire au ministère de la Culture et des Communications (MCC) par la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13824-08-20);

ATTENDU la résolution MRC-CC-13908-11-20 qui adopte le plan d'action culturel 2021-2023 relativement au renouvellement de l'Entente de développement culturel triennale avec le MCC;

ATTENDU la lettre d'annonce du MCC datée du 16 février 2021 confirmant la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel 2021-2023 telle que proposée dans le plan d'action culturel 2021-2023;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-

Labelle d’octroyer aux partenaires, les montants suivants :

# projet	Partenaires	Projets	Moyen d'action	Sommes allouées
EDC21-23-01	MRCAL	Mise à jour de la politique culturelle de la MRCAL	1.1	15 000 \$
EDC21-23-02 (01)	Parc régional du Poisson Blanc	Projet d’intégration de la culture et du patrimoine dans la nature (Intégration d’œuvre d’art dans le milieu);	1.2	20 000 \$
EDC21-23-03 (01)	MRCAL	Création d’œuvres d’art publiques sur le tracé du Parc linéaire le P’tit train du Nord	1.4	15 000 \$
EDC21-23-04	MRCAL	Initiative innovante pour faciliter la création de liens arts-affaires	1.5	4 500 \$
EDC21-23-05	Réseau Biblio des Laurentides	Projet d’activités de médiations culturelles dans les bibliothèques membres du Réseau Biblio sur le territoire de la MRCAL	2.1	6 000 \$
EDC21-23-06 (01)	Municipalité de Ferme-Neuve	Circuit patrimonial dans le noyau villageois	3.1	3 000 \$
EDC21-23-07 (01)	Parc régional du Réservoir Kiamika	Circuit patrimonial sur un plan d'eau identitaire - Réservoir Kiamika	3.2	6 500 \$
EDC21-23-07 (02)	Municipalité de Kiamika	Circuit patrimonial sur un plan d'eau identitaire - Rivière Kiamika	3.2	6 500 \$
EDC21-23-08	MRCAL	Mise en valeur du pont du Km198 (ruisseau Villemaire)	3.4	14 000 \$
EDC21-23-09	MRCAL	Mise en valeur des paysages culturels de la MRCAL – Suite du concours Objectif paysage	3.5	8 500 \$
EDC21-23-10	MRCAL	Appel de projet en art-thérapie pour les clientèles vulnérables	4.2	9 600 \$
EDC21-23-11	MRCAL	Soutenir une initiative émergente en culture pour les 15-35 ans	4.3	15 000 \$
EDC21-23-12	Salon du Livre - Notre-Dame-du-Laus	Projet de mise en valeur des arts littéraires	4.4	5 000 \$
EDC21-23-13	Municipalité de l'Ascension	Projet d'intégration d'un mur d'art éphémère dans le noyau villageois et la mise sur pied d'un concours de création d'œuvres citoyennes	4.5	2 000 \$
EDC21-23-14	Municipalité de Ferme-Neuve	Mise en œuvre d'un camp de jour spécialisé en arts pour les jeunes de tout le territoire	4.7	5 000 \$
EDC21-23-15	MRCAL	Offrir des formations culturelles gratuites ciblées pour les clientèles suivantes	4.8	4 500 \$
EDC21-23-16	Municipalité de Mont-Saint-Michel	Mise sur pied d'une activité de cinéma en plein air accompagnée d'activités de médiation culturelle (Ciné Famille);	4.9	4 000 \$
EDC21-23-17	Municipalité Notre-Dame-de-Pontmain	Projet de mise en place d'animations culturelles extérieures ouvertes à tous pendant l'été	4.10	15 000 \$
EDC21-23-18	MRCAL	Le P'tit train du Nord, d'hier à aujourd'hui	5.1	35 000 \$

EDC21-23-19	MRCAL	Projet de diffusion sur la diversité culturelle dans la MRCAL	5.2	10 500 \$
EDC21-23-20	MRCAL	Mise à jour du portail culturel	5.3	5 000 \$
EDC21-23-21	MRCAL	Projet de contes originaux pour enfants (Balado)	5.5	21 000 \$

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, les conventions d'aide financière et d'autoriser les services financiers à procéder aux versements correspondants.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14072-04-21

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ JEUNESSE QUANT À L'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) LIÉE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS

ATTENDU l'aide financière de 85 394 \$ accordée à la MRC par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour ses besoins découlant de la légalisation du cannabis;

ATTENDU que, suite aux actions réalisées par la MRC et l'aide financière accordée, un montant résiduel demeure et doit être utilisé avant le 30 juin 2021;

ATTENDU que, par la résolution MRC-CC-14014-02-21, le conseil a invité le comité jeunesse AD_Vision à participer une démarche visant à identifier les possibilités d'affichage en lien avec la réglementation et/ou la sensibilisation quant au cannabis pour chaque municipalité;

ATTENDU qu'un comité de travail a été formé de membres du comité jeunesse AD_Vision;

ATTENDU que le comité de travail propose un projet de *Campagne de communication ludique et interactive sur une plateforme Web visant les jeunes, mais principalement les 15-21 ans* laquelle aurait les objectifs suivants:

- Contrer la désinformation entourant le cannabis et la réglementation qui l'entoure auprès des jeunes;
- Faire la promotion des ressources et services offerts sur le territoire de la MRCAL;
- Offrir de l'information crédible, recherchée et qui répond aux besoins des jeunes;
- Rejoindre les jeunes sur les plateformes qu'ils consultent réellement;

ATTENDU que le comité de travail recommande que la campagne soit mise en œuvre, notamment, par la création d'une plateforme Web durable et par l'intégration d'un jeu-questionnaire ludique;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité de réserver le montant résiduel de l'aide financière liée à la légalisation du cannabis provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'une campagne de communication ludique et

interactive visant les jeunes de 15-21 ans, notamment par la création d'une plateforme Web et d'un affichage pour les municipalités du territoire.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à réaliser un processus de demande de propositions pour la réalisation de ce projet.

Il est de plus résolu que le comité jeunesse AD_Vision, accompagné de l'agente de développement culturel et du territoire, agisse à titre de comité de travail pour la réalisation de ce projet.

Il est de plus résolu, de mandater la direction générale pour répertorier les organismes œuvrant auprès des jeunes sur le territoire de la MRC et d'autoriser les services financiers à verser, en parts égales entre ces organismes, les sommes résiduelles de la subvention qui demeureraient disponibles suite à la réalisation de cette campagne.

ADOPTÉE

Mme Danielle Ouimet quitte la séance, il est 11 h 00.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14073-04-21

**ACQUISITION QUANT AUX POUBELLES SUR LE PARC
LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

ATTENDU les sommes prévues au budget 2021 pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que la MRC a le souci d'uniformiser le mobilier du parc linéaire le P'tit Train du Nord sur tout le tronçon qui se trouve sur son territoire;

ATTENDU qu'en 2017 la municipalité de Nominugue a fait l'acquisition de poubelles à trois compartiments auprès de l'entreprise Ni-Produits inc.;

ATTENDU que la municipalité de Nominugue est satisfaite de son achat;

ATTENDU le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 qui entraîne des enjeux de disponibilités et de livraison;

ATTENDU la disponibilité des produits et la soumission de l'entreprise Ni-Produits inc. au montant de 29,433,60 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale d'acquérir 16 poubelles de l'entreprise Ni-Produits inc., pour un montant de 29,433,60 \$, taxes incluses et d'en faire l'installation sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord.

ADOPTÉE

ÉTAT DE SITUATION DU PROJET FARR QUANT AU TRANSPORT COLLECTIF

La directrice générale fait un état de situation du projet du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) quant au transport collectif, projet piloté par la MRC des Laurentides. Les maires et mairesses sont informés que ce projet a été mis sur pause en raison du contexte de pandémie de COVID-19, mais qu'il sera relancé prochainement.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14074-04-21

DÉCLARATION CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal. Ces infractions représentent près du tiers (30,2 %) de tous les crimes commis envers la personne;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

ATTENDU les trop nombreux récents événements de violence conjugale survenus au Québec;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de proclamer la MRC d'Antoine-Labelle comme alliée contre la violence conjugale.

Il est de plus résolu de transmettre copie de cette résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la Fédération des municipalités du Québec (FQM).

ADOPTÉE

DOSSIER LOGEMENTS RÉGION DES LAURENTIDES

La directrice générale informe les maires et mairesses du projet

mené par le Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL) quant à la coordination des actions pour contrer une crise du logement dans les Laurentides et de l'implication du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL) dans le dossier.

Également, les maires et mairesses sont informés du sondage en ligne effectué par le CLD d'Antoine-Labelle relativement aux besoins en logement dans la MRC et sont invités à relayer l'information.

SONDAGE | AVANCEMENT DES TRAVAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

La directrice générale informe les maires et mairesses que le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL) réalise un sondage quant à l'avancement des demandes municipales au ministère des Transports du Québec (MTQ). Les secrétaires-trésoriers et directeurs généraux en seront informés lors de la rencontre du 6 mai prochain.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14075-04-21

APPEL DE PROJETS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS);

ATTENDU que les municipalités et villes du territoire participent au volet 1 du programme qui soutient les municipalités dans l'élaboration de leurs politiques et plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU que le MSSS a lancé un volet 2 à ce programme afin d'offrir une aide financière aux MRC pour l'embauche ou la mobilisation de ressources pour coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA sur son territoire;

ATTENDU que les maires et mairesses souhaitent optimiser les possibilités de vieillissement actif sur le territoire;

ATTENDU qu'en raison des dossiers actuellement en cours à la MRC, sa participation au volet 2 du programme ne serait possible qu'au cours de l'année 2022 ;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale pour entreprendre des démarches pour participer, au cours de l'année 2022, au volet 2 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).

ADOPTÉE

Mme Francine Asselin-Bélisle quitte la séance, il est 11 h 15.

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 14076-04-21

DÉPÔT DE LA LETTRE D'ENTENTE #2021-02 : CORRECTION DE L'OMISSION D'UN ARTICLE À LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

ATTENDU que les parties patronales et syndicales conviennent qu'une omission a eu lieu lors de la production des textes finaux de la convention collective en vigueur;

ATTENDU qu'ils conviennent de rectifier cette omission;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le projet de lettre d'entente portant le numéro 2021-02, relativement à l'ajout du texte suivant au point 10.13 de la convention collective en vigueur :

« Nonobstant ce qui précède, l'horaire régulier de travail du personnel salarié technicien en urbanisme, greffier et greffier adjoint à la Cour municipale, chargé de projet, coordonnateur en sécurité incendie, coordonnateur aux communications, technicien en génie civil et ingénieur est de trente-cinq (35) heures par semaine réparties du lundi au vendredi entre sept (7) heures et minuit. ».

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RETOUR ET INFORMATION QUANT À L'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE ADJOINTE AU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

La directrice générale fait un retour sur l'embauche de la directrice adjointe au service de l'évaluation. Les maires et mairesses sont informés que le poste sera comblé par Mme Chantale Desjardins.

SERVICE D'INGÉNIERIE

SONDAGE QUANT À L'OFFRE DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC

La directrice générale informe les maires et mairesses de la tenue d'un sondage adressé aux municipalités afin de connaître leurs besoins en ingénierie pour les prochaines années.

ÉTAT DE SITUATION DES DÉMARCHES QUANT AU TAUX DE POURCENTAGE D'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE SELON LES NOUVELLES MODALITÉS DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) 2021-2024

Mme Julie Desrochers, directrice du service de l'ingénierie est présente. Elle informe les maires et mairesses du taux de pourcentage d'aide financière accordée selon les nouvelles modalités du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2024 et des démarches effectuées auprès du ministère des Transports du Québec.

Mme Mylène Mayer, directrice générale, quitte la séance il est 11 h 30. Elle est remplacée par Mme Myriam Gagné, directrice générale adjointe.

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 14077-04-21

REGISTRES DE CHÈQUES MARS 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 56759 à 56915, totalisant 997 144.39 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 518117 à 518133 (élus), les numéros 518068 à 518116 (employés), et les numéros 518134 à 518182 (employés), totalisant 137 514.24 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021;
- le registre des prélèvements, portant les numéros 78 à 82, totalisant 47 946.91 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1408 à 1412, totalisant 12 231.42 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 494 à 496, totalisant 1 390.51 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1237 à 1248, totalisant 32 278.50 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
RÉVISÉ DE 3E GÉNÉRATION : DÉPÔT DES CHAPITRES 8
RELATIF À L'ENVIRONNEMENT ET 9 RELATIF À
L'AGRICULTURE**

ATTENDU que le conseil a enclenché le processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement de 2^e génération le 22 janvier 2012;

ATTENDU que différentes études et analyses ont été réalisées pour alimenter les réflexions entourant la réalisation du schéma d'aménagement et de développement de 3^e génération, notamment le dépôt d'un diagnostic territorial, bilan et enjeux de développement le 22 janvier 2013; l'adoption d'un Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de la MRC d'Antoine-Labelle le 24 septembre 2013, ainsi que l'adoption d'un Plan de développement de la zone agricole le 27 janvier 2015;

ATTENDU la réalisation des chapitres antérieurs ayant déjà été présentés et déposés auprès du conseil;

ATTENDU les rencontres de la Commission d'aménagement des 14 décembre 2018, 14 février 2019, 4 juin 2020 et 17 février 2021 et les commentaires formulés lors de ces rencontres afin de bonifier le contenu des chapitres relatifs à l'Environnement et à l'Agriculture;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission d'aménagement quant au dépôt de ces chapitres au conseil;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le chapitre 8 relatif à l'environnement ainsi que le chapitre 9 relatif à l'agriculture dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE :
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES CONDITIONS
APPLICABLES À LA PRATIQUE DU CAMPING
RÉCRÉATIF SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT
EN VERTU DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA
GESTION FONCIÈRE, DE LA GESTION DE
L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES
TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Céline Beauregard, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement établissant les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière, de la gestion de

l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du *Code municipal*.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14079-04-21

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT
LES CONDITIONS APPLICABLES À LA PRATIQUE DU
CAMPING RÉCRÉATIF SUR LES TERRES DU DOMAINE
DE L'ÉTAT EN VERTU DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION
DE LA GESTION FONCIÈRE, DE LA GESTION DE
L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES
TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant établissant les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière, de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14080-04-21

**RAPPORT ANNUEL 2020 ET PLAN D'ACTION 2021 DU
PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2020 et le plan d'action 2021 de la Société de développement du réservoir Kiamika tel que présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

**RETOUR DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET
DES PARCS (MFFP) QUANT À LA RÉSOLUTION MRC-CA-
15592-01-21 : GESTION DE LA CHASSE AU CERF DE
VIRGINIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-
LABELLE**

Les maires et mairesses sont informés d'une correspondance reçue à la MRC, le 19 avril 2021, par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs faisant un retour sur la résolution MRC-CA-15592-01-21 quant à la gestion de la chasse au cerf de Virginie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

**PROGRAMME DE RESTAURATION DES TRAVERSES DE
COURS D'EAU - EXERCICE FINANCIER 2021-2022**

Les maires et mairesses sont informés de l'appel de projets du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour le financement des travaux de restauration des traverses de cours d'eau en terres publiques sur des chemins multiusages n'étant pas destinés à l'usage des industriels forestiers.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 14081-04-21

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE MARS 2021

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8633 à 8651, totalisant 17 557,71 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14082-04-21

DEMANDE DE FERMETURE DE CHEMIN - CHANTIER DUMBELL - PAVILLON BEAUREGARD

ATTENDU la demande de fermeture de chemin déposée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) par la Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ) concernant le chantier Dumbell dans la pourvoirie Beauregard;

ATTENDU qu'une telle demande doit être accompagnée d'un avis favorable de la MRC concernée lors de son dépôt au MFFP;

ATTENDU que les raisons invoquées pour cette demande ont été présentées lors d'une rencontre de la TGIRT nord le 17 mars 2021 et qu'aucune opposition n'a été manifestée par les intervenants présents;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable au MFFP quant à la demande de fermeture de chemin déposée pour le chantier Dumbell dans la pourvoirie Beauregard.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du Conseil de la MRC et présente les dernières activités du CLD.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14083-04-21

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - MISE À JOUR

ATTENDU l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional, intervenue entre la MRC et le CLD d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU que l'article 4.1.4 de cette entente prévoit l'élaboration d'une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale ;

ATTENDU que l'article 4.3 de cette entente prévoit le dépôt d'une politique de soutien à l'entrepreneuriat pour approbation par le conseil de la MRC ;

ATTENDU que par la résolution MRC-CC-12022-01-16, le conseil de la MRC avait approuvé la Politique de soutien aux entreprises du CLD d'Antoine-Labelle.

ATTENDU qu'à sa séance du 7 avril 2021, par la résolution CLD-CA-2794-04-21, le conseil d'administration du CLD a adopté la mise à jour de sa Politique de soutien aux entreprises;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter telle que déposée la mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises du CLD d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-12022-01-16.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14084-04-21

ABROGATION DE LA RÉOLUTION MRC-CC-14031-02-21 : ÉTABLISSEMENT DES SOMMES 2021 REMISES QUANT À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT L'EXERCICE DE CERTAINS POUVOIRS APPARTENANT À LA MRC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET FIXATION DES MONTANTS 2021 AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution MRC-CC-14031-02-21 : Établissement des sommes 2021 remises quant à l'entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional et fixation des montants 2021 au Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14085-04-21

ÉTABLISSEMENT DES SOMMES 2021 REMISES QUANT À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT L'EXERCICE DE CERTAINS POUVOIRS APPARTENANT À LA MRC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL ET FIXATION DES MONTANTS 2021 AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la signature de l'Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional, le 9 décembre 2015;

ATTENDU que l'article 2 de ladite entente prévoit la reconduction tacite de cette dernière;

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer les sommes à être versées au CLD pour l'année 2021 et les modalités de leur versement;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de

l'Habitation (MAMH) a remplacé le Fonds de développement des territoires (FDT) par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) visant le soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

ATTENDU que le 31 mars 2020, la MRC a conclu avec le MAMH une *Entente relative au Fonds Régions et Ruralité- Volet 2*,

ATTENDU le volet 3 du FRR pour la réalisation de projets « Signature Innovation » par les MRC et le créneau priorisé par le conseil de la MRC, soit « Espace, Aventure, Nature »;

ATTENDU que la MRC a avisé le MAMH de son intérêt à signer une entente « Signature Innovation » et du fait qu'elle a retenu le créneau « Espace, Aventure, Nature » (MRC-CC-13916-11-20);

ATTENDU que le CLD a le mandat et l'expertise quant au développement récréotouristique du territoire;

ATTENDU que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a mis sur pied le programme Accès Entreprise Québec;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'établir les montants versés au CLD et leurs modalités de versements en vertu l'article 3.1 de l'*Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional*, de la façon suivante :

***Tableau 1 – Contributions de source gouvernementale
Développement économique local et soutien à l'entrepreneuriat***

Année	Montant ou % versé	Échéance
2021	298 996 \$	Au prorata, trimestriellement suivant la réception des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2

Bureaux d'accueil touristique

Année	Montant ou % versé	Échéance
2021	62 000 \$ 5 000 \$ (pour Bureau d'accueil touristique de Mont-Laurier et Rivière-Rouge)	Au prorata, trimestriellement suivant la réception des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2

Synergie 17-21

Année	Montant ou % versé	Échéance
2021	70 000 \$	Au prorata, trimestriellement suivant la réception des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 et les actions déterminées par le CLD et devant être entérinée par le conseil de la MRC
2021	10 000\$	Pour la démarche de définition et de réflexion et les travaux menés dans le cadre de la démarche du volet 3 du FRR «Signature et innovation»

Programme MEI - Accès Entreprise Québec

Année	Montant ou % versé	Échéance
2021	Toutes les sommes reçues dans le cadre de l'entente Accès Entreprise Québec conditionnellement au versement de ces sommes par le MEI à la MRC	Au prorata, trimestriellement suivant la réception des sommes par le MEI.

Il est de plus résolu d'établir les montants versés au CLD en vertu les articles 3.2 et 3.3 de l'Entente de la façon suivante:

- 3.2. La MRC s'engage à contribuer au financement du CLD aux fins de la réalisation des mandats qu'elle lui confie en développement économique et en soutien à l'entrepreneuriat ainsi que pour son soutien au volet 3 – Signature Innovation, en vertu des présentes et à lui verser une somme de **418 961 \$** pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, dont une somme minimale de 10 000 \$ qui servira à titre d'accompagnement professionnel du CLD à la démarche de définition de projet compte tenu du créneau retenu dans le cadre du volet 3 du FRR et du mandat du CLD en matière de développement touristique.
- 3.3. La MRC s'engage à verser au CLD, quant à la réalisation de son mandat en matière de promotion touristique de la MRC, une somme de **169 190 \$** pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, une partie de cette somme pourrait également servir à soutenir la réflexion et définition du projet 3 – Signature Innovation.

Il est de plus résolu d'établir les modalités de versement prévues à l'article 3.7 de l'Entente pour les montants prévus aux articles 3.2 et 3.3 de la façon suivante :

Développement économique local et soutien à l'entrepreneuriat

Année	Montant ou % versé	Échéance
2021	100%	Au prorata, trimestriellement

Promotion touristique (INR)

Année	Montant ou % versé	Échéance
2021	100 %	Au prorata, trimestriellement

Il est de plus résolu que chacun des versements des contributions financières ci-dessus prévues soit conditionnel à ce que le CLD :

- Emploie ces sommes exclusivement pour défrayer des dépenses admissibles en vertu du FRR et d'Accès Entreprise Québec;
- Se conforme aux décisions et aux orientations adoptées par la MRC quant à l'utilisation de ces fonds, le cas échéant;
- Accomplisse toutes et chacune des obligations qui incombent à la MRC en vertu l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité- Volet 2, ainsi qu'en vertu de toute entente que la MRC pourrait convenir avec le gouvernement du Québec relativement aux aides financières prévues pour du volet 3 du FRR et pour le réseau Accès Entreprise Québec ou, par toute directive donnée par le gouvernement du Québec quant à l'utilisation de ces fonds.

Il est de plus résolu qu'une nouvelle entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional au CLD de la MRC d'Antoine-Labelle devra être soumise prochainement au MAMH par la MRC pour approbation et que celle-ci devra être signée suivant approbation, par la MRC et le CLD.

ADOPTÉE

VISITEUR

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES (CDCHL)

M. Francis Mayrand, directeur de la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides (CDCHL) est présent par vidéoconférence.

Il fait une brève présentation aux maires et mairesses quant au rôle et mandats de la CDCHL.

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale adjointe entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Invitation aux municipalités à adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant.
- 14^e Rendez-vous de l'Habitation de la Société d'habitation du Québec | 18 mai 2021
- Analyse sommaire du budget 2021 | Laurentides
- Capsules paysages
- Culture Laurentides – Projet retenu dans la phase 2 du programme
- Section comité jeunesse sur le site web de la MRCAL
- Rencontre des secrétaires-trésoriers/directeurs généraux du 6 mai 2021
- Forum des communautés forestières 2021 – Les mercredi 19 et jeudi 20 mai 2021
- Revue de presse de la MRC | Mars 2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 12 h 25 (midi).

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale et secrétaire-trésorière